



# Overpricing of healthcare in Luxembourg

Version FR ci-dessous

## Overpricing of healthcare in Luxembourg

The question of overpricing in Luxembourg and the prohibitive prices charged by private practitioners in the Grand Duchy of Luxembourg with regard to JSIS members from the European institutions is an old problem.

Under repeated pressure from the OSPs, especially within the JSIS, the administration finally agreed to restart discussions with the Luxembourg authorities to see how to achieve equal treatment between JSIS members and natives of Luxembourg in the area of health reimbursements.

On 28 October 2016, the PMO met with the Luxembourg hospitals federation. The representatives of the institutions pointed out the growing number of complaints related to hospital price rates. They also stated that the agreement has never been updated, although the supply of medical products has drastically evolved and the cost of some treatments has fallen. They also referred to case law (the Ferlini judgement, the European directive and its transposition into national law). The Federation expressed its willingness to see how things could be improved. The PMO will also contact the Caisse Nationale de Santé (CNS), a key stakeholder, and invite it to take part in the discussions.

The process initiated for the review of prices for medical procedures under the agreement could take up to 2 years.

The start of this negotiation could be considered as an important step forward, however, there is no agreement that it will lead to the end of overpricing of healthcare for EU staff members under JSIS, but maybe, only, to a reduction in overpricing. PMO got a mandate to negotiate with the relevant Luxembourg authorities in the health domain but the rather cautious approach of Mrs Georgieva in this area leads to think that there is maybe not enough political will on the Commission side to end a situation which obviously breaks the equality of rights between EU citizens. It is therefore time that, with a Commission President from Luxembourg, we try to implement the relevant EU legislation which should be applicable in Luxembourg, especially when we consider how much all colleagues in Luxembourg also contribute to the development of the Grand Duchy.

**U4U will seize Jean-Claude Juncker in order to address the problem from a political perspective. He should ask the Luxemburg authorities to ensure equality of treatment between patients who are JSIS members and those who are Luxembourg nationals.**

---

## **Luxembourg : Surtarification des soins de santé**

La question de la sur-tarification au Luxembourg, et des prix prohibitifs pratiqués par la médecine libre au Grand-Duché vis-à-vis des affiliés au RCAM des institutions européennes, est une question ancienne. Depuis longtemps les OSP demandent aux institutions de peser de leur influence sur les autorités luxembourgeoises pour que leurs systèmes de santé considèrent à parité de droits les ressortissants luxembourgeois et les agents de la fonction publique européenne. Cette demande a rencontré beaucoup de résistance de la part de l'administration qui, pour ce qui concerne la sur-tarification dans les hôpitaux, dispose d'une convention signée il y a des années qui limite à 15% le montant de cette sur-tarification. Elle craignait, notamment, qu'une révision de cette convention n'entraîne la suppression d'un accord qui malgré tout, limite le coût des dépenses.

Sous la pression répétée des OSP, au sein du CGAM notamment, l'administration a enfin accepté de renouer le dialogue avec les autorités luxembourgeoises pour voir comment viser une égalité de traitement entre affiliés au RCAM et natifs au Luxembourg (cf: Directive 2011/24/UE, article 4, paragraphe: Les États membres garantissent que les prestataires de soins de santé appliquent, sur leur territoire, aux patients d'autres États membres le même barème d'honoraires de soins de santé que pour des patients nationaux se trouvant dans une situation médicale comparable, ou qu'ils appliquent un prix calculé sur la base de critères objectifs et non discriminatoires s'il n'existe pas de prix comparable pour les patients nationaux.)

Le 28 octobre dernier, le PMO a rencontré la fédération des hôpitaux luxembourgeois. Du côté des institutions, 3 représentants du PMO, 1 représentant de la DG HR de la Commission et un représentant de la BEI ont participé à la réunion. Du côté des hôpitaux, le responsable de la fédération, ainsi que les représentants des hôpitaux étaient présents.

Les représentants des institutions ont fait part du nombre croissant de plaintes liées aux tarifs hospitaliers. Ils ont également indiqué que la convention n'avait jamais fait l'objet de mise à jour, alors que la médecine a évolué et que le prix de certains actes a diminué. Ils ont aussi fait référence à la jurisprudence (arrêt Ferlini, directive européenne et transposition dans la loi nationale). La Fédération s'est dite toute disposée à voir comment améliorer les choses.

Le PMO va également contacter la Caisse Nationale de Santé (CNS), partie prenante, et l'inviter à participer aux discussions.

Le processus entamé pour la révision des tarifs des actes médicaux de la convention pourrait prendre jusqu'à 2 ans.

On pourrait considérer cette démarche comme une victoire, quoiqu'elle ne sorte pas de la logique d'une convention qui officialise la pratique d'une sur tarification, mais limitée.

Certes, le bureau central du PMO est mandaté par la réglementation pour négocier avec les régimes primaires des Etats membres. La Vice-présidente Georgieva avait pris la position politique de ne pas ouvrir la boîte de Pandore et de privilégier une approche pragmatique. Mais il est toutefois regrettable dans cette affaire, avec un Président de la Commission européenne luxembourgeois, que nous n'arrivions pas à faire respecter une directive, alors que nos institutions ont leurs sièges au Luxembourg où nos collègues contribuent largement au développement économique du pays.

**U4U va écrire à Jean-Claude Juncker pour qu'il aborde la problématique sous un angle politique et demande au Luxembourg d'appliquer l'égalité de traitement entre patients affiliés au RCAM et patients luxembourgeois**

30/01/2017